



Denigrement sur les réseaux sociaux

Par **Vin100**, le **16/09/2013** à **10:11**

Bonjour.

Je suis actuellement en procédure auprès des prud'hommes avec mon ancien employeur dans le cadre de harcèlement et de licenciement abusif.

Celui-ci ne se prive pas de m'insulter sur twitter, et de me dénigrer auprès d'éventuels futurs employeurs.

Je n'ai jamais répondu à ses provocations, mais le fait de voir déversé ces messages insultants m'est de plus en plus difficile à supporter.

Que puis-je faire dans ce cas ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Spoutnik91**, le **29/03/2014** à **00:44**

C'est une spécialité pour certains sites qui acceptent les contributions anonymes. Soit disant ils aident à résoudre les arnaques mais ça n'est rien de plus que des sites parasites comme expliqué sur

<http://blogminable.over-blog.com/lesarnaques-com-ou-le-pornhub-du-conso-matteur>

Le même businessmodel que les sites de diffusion de porno!

Suivre l'actualité des procédures engagées, le crime doit coûter plus que ce qu'il rapporte, la diffamation faut taper au porte-monnaie